



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 55708

## Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les préoccupations de la Ligue contre la violence routière relatives à la sécurité routière. Alors que le Gouvernement s'est fixé un objectif de moins de 3 000 morts sur les routes en 2012, elle regrette que le conseil interministériel de sécurité routière du 13 février 2008 n'ait pris que des mesures jugées insuffisantes pour atteindre cet objectif. Afin de réduire les accidents de la route, la Ligue contre la violence routière a proposé dix mesures, largement diffusées, et souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet. Il s'agit notamment de la poursuite de l'installation du système contrôle-sanction automatisé et l'usage des radars mobiles, le renforcement des contrôles d'alcoolémie, la limitation de la vitesse maximale autorisée sur les routes étroites du réseau secondaire, l'obligation des feux de jour, la limitation de la vitesse par la construction des véhicules, l'installation de « boîtes noires » sur les véhicules, l'installation d'éthylotests anti-démarrage pour les conducteurs condamnés pour délit de conduite en état d'alcoolémie. Dès lors, il lui demande quelles sont, parmi les mesures proposées, celles que le Gouvernement entend retenir et mettre en oeuvre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55708

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7170

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)